

1 Cour pénale internationale  
2 Chambre de première instance III  
3 Situation en République centrafricaine — Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*  
4 *Gombo* — n° ICC-01/05-01/08  
5 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki  
6 Procès  
7 Lundi 29 octobre 2012  
8 Audience publique  
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 05*)  
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.  
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.  
12 Veuillez vous asseoir.  
13 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour.  
14 Madame le greffier, veuillez s'il vous plaît, citer l'affaire.  
15 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : Bonjour, Madame le Président.  
16 Situation en République centrafricaine, l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*  
17 *Gombo*, ICC-01/05-01/08.  
18 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.  
19 Bonjour à tous.  
20 Je salue l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes, l'équipe de la  
21 Défense, M. Jean-Pierre Bemba. Bonjour à nos interprètes et bonjour à nos  
22 sténotypistes.  
23 Nous allons maintenant commencer le... la déposition du 11<sup>e</sup> témoin cité par la  
24 Défense, le témoin CAR-D04-PPPP-0055.  
25 Avant de faire entrer le témoin dans le prétoire, la Chambre a un certain nombre de  
26 décisions orales à rendre.  
27 La première est une décision portant sur les requêtes des représentants légaux des  
28 victimes aux fins de poser des questions au témoin D04-0055.

1 Le 23 octobre 2012 la Chambre a reçu une demande émanant de M<sup>e</sup> Douzima, au  
2 nom des victimes qu'elle représente, aux fins de poser des questions au  
3 témoin D04-0055 (écriture 2374, confidentielle). Cette requête contient une liste  
4 de 12 questions. Le même jour, c'est-à-dire le 23 octobre 2012, la Chambre a reçu une  
5 requête émanant de M<sup>e</sup> Zarambaud au nom des victimes qu'il représente  
6 (écriture 2375, confidentielle). Cette requête contient une liste de neuf séries de  
7 questions.

8 Ayant pris en compte les raisons données par M<sup>e</sup> Douzima et M<sup>e</sup> Zarambaud quant à  
9 savoir pourquoi les intérêts personnels des victimes qu'ils représentent sont  
10 impliqués, la Chambre fait droit aux deux demandes visant à poser des questions au  
11 témoin D04-0055.

12 Pour ce qui est des questions, maintenant, M<sup>e</sup> Douzima et M<sup>e</sup> Zarambaud sont  
13 autorisés à poser toutes les questions qu'ils ont proposées, telles qu'elles sont  
14 énoncées dans les écritures susmentionnées.

15 La Chambre va maintenant rendre une décision orale sur la requête aux fins de  
16 mesures de protection en audience pour le témoin à venir.

17 Il nous faut donc passer rapidement à huis clos partiel.

18 Madame le greffier.

19 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 08)*

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 3 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 4 expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1 (Expurgée)
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (*Passage en audience à huis clos à 9 h 17*)
- 28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 *(Passage en audience publique à 9 h 20)*

7 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique,  
8 Mesdames les juges.

9 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Monsieur le témoin.  
10 Bienvenue.

11 LE TÉMOIN : Bonjour.

12 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, vous  
13 avez sous les yeux, je pense, une carte — vous allez l'avoir —, une carte sur laquelle  
14 est imprimée la déclaration solennelle. Je vais vous demander donc de lire à haute  
15 voix ce qui est imprimé sur cette carte.

16 Elle n'est pas là ?

17 LE TÉMOIN : Elle n'est... Elle n'est pas encore là. Elle n'est pas encore là.

18 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je suis tout à fait désolée ; elle  
19 aurait dû être là.

20 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

21 LE TÉMOIN : O.K. Je vais lire.

22 Engagement solennel : Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité,  
23 rien que la vérité.

24 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le  
25 témoin.

26 Vous avez maintenant prêté serment. Donc, pouvez-vous nous confirmer que vous  
27 comprenez bien la teneur de ce serment ? Cela signifie que vous devez... que vous  
28 devez répondre aux questions qui vous seront posées de façon véridique, précise au

1 mieux de vos connaissances et de vos convictions. Vous êtes d'accord ?

2 LE TÉMOIN : Je suis d'accord.

3 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, je pense  
4 que l'Unité des victimes et des témoins a dû vous expliquer les choses au cours du  
5 processus de familiarisation.

6 Enfin, tout d'abord, la Défense va vous poser des questions, ensuite l'Accusation...  
7 enfin, le Bureau du Procureur, puis les représentants légaux des victimes, et, enfin, la  
8 Défense aura le dernier mot, si elle a des questions de suivi à vous poser.

9 Comme vous le savez sans doute, la Chambre a mis en place des mesures de  
10 protection, afin de protéger votre identité et afin que celle-ci ne soit pas dévoilée au  
11 public. On va donc, au cours de cette déposition, vous appeler « Monsieur le  
12 témoin », « Monsieur » ou « témoin 0055 ».

13 Votre voix et les traits de votre visage qui sont diffusés à l'extérieur de ce prétoire  
14 seront déformés, afin que personne ne puisse vous reconnaître dans le public.

15 Mais il va falloir que vous nous aidiez à protéger votre identité. Lorsque nous serons  
16 en audience publique, il faut vraiment que vous évitiez de mentionner quoi que ce  
17 soit qui pourrait dévoiler votre identité, par exemple, votre ancien métier, les noms  
18 de membres de votre famille, les noms d'amis ; si vous étiez à des réunions où il y  
19 avait peu de personnes, il ne faut pas trop le mentionner non plus, donner les noms,  
20 parce que tout ceci peut dévoiler votre identité.

21 Mais si nous avons besoin ou si vous avez besoin absolument de mentionner ces  
22 informations, faites-le nous savoir, et nous passerons en audience à huis clos partiel.  
23 Lorsque nous sommes à huis clos partiel, personne ne peut vous entendre en dehors  
24 de cette salle.

25 La Défense, « la » Bureau du Procureur et les représentants légaux des victimes vont  
26 aussi vous aider, parce que lorsqu'ils vous poseront des questions qui pourraient,  
27 éventuellement, donner lieu à une réponse qui vous identifierait, ils demanderont à  
28 la Chambre, préalablement, de passer à huis clos partiel.

1 Vous comprenez ces mesures de protection, Monsieur le témoin ?

2 LE TÉMOIN : Oui, je comprends, mais j'aimerais, personnellement... pour des  
3 raisons de sécurité, vous prenez des mesures pour me protéger, je suis très content,  
4 mais j'aimerais que ce soit à huis clos total, selon... ma conviction, je pense.

5 Vous savez, quand on est en train de parler, on peut être emporté. Quand on parle,  
6 on est en train de donner, peut-être, des éléments, on oublie, peut-être, qu'on est  
7 suivi ; c'est ainsi que je préfère, personnellement...

8 C'est une demande que j'ai faite. Si elle n'a pas été accordée, ce matin, j'ai posé ces  
9 mêmes problèmes pour dire que j'aimerais le huis clos total, et cela, c'est pour des  
10 raisons de ma sécurité.

11 Et vous êtes d'accord que nous sommes en train tous de vouloir aider la justice  
12 internationale, il ne faudra pas que... en sortant d'ici, que je sois, moi-même, victime.

13 Alors, une autre chose que je voulais demander : on m'a expliqué les mesures de  
14 protection. Voilà qu'aujourd'hui... je pensais peut-être que j'allais faire trois jours, j'ai  
15 déjà fait une semaine. Je ne sais pas si j'en ferai plus. Alors, j'aimerais savoir qu'est-ce  
16 que la Cour a prévu, dans la mesure où ma protection va aussi de la protection de  
17 ma profession, de la protection de ma vie sociale ?

18 Je pense quand... quand je parle, maintenant, on ne m'entend pas dehors, je pense.  
19 On est à huis clos, pour l'instant ?

20 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Pour l'instant, non, nous  
21 sommes en audience publique.

22 LE TÉMOIN : O. K. C'est parce que je voulais dire ce que je dis, de là où je viens, j'ai  
23 une profession, j'ai... ça, bon, j'ai demandé pour un certain nombre de jours.  
24 Évidemment, j'ai dû demander à... à la protection qu'on contacte mon employeur. Et  
25 aussi, ils ont contacté, ce n'est pas sûr, parce qu'on a déjà vu deux (*phon.*) cas où les  
26 gens se sont déplacés, et quand ils reviennent, on dit : on a fait autant de jours, on te  
27 laisse quelques jours ; et par après, on te remercie.

28 Quelles sont les mesures que la Cour a prises pour pouvoir... donc les mesures



1 préventives pour me sécuriser sur le plan... ma protection comme vous le faites —  
2 vous le (*phon.*) dites physique, morale, tout ça —, je pense qu'il va aussi...  
3 sociale (*phon.*), étant donné que je suis père de famille, je ne voudrais pas, un jour,  
4 me retrouver sur la rue ; j'ai mes enfants, j'ai ma famille que je dois supporter. O.K.?

5 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, la Cour  
6 dispose d'un système de protection qui est fourni et qui est organisé par l'Unité des  
7 victimes et des témoins.

8 La plupart du temps, les mesures de protection, toutes les mesures de protection,  
9 mises à part les mesures de protection en audience, sont prises par cette Unité des  
10 victimes et des témoins, après une évaluation individualisée de la... des demandes  
11 de sécurité de chaque témoin, que ce soit des témoins à charge, à décharge, que ce  
12 soit des témoins cités par les représentants légaux des victimes.

13 La Chambre, elle, n'est pas impliquée dans les... la prise de décision de l'Unité des  
14 victimes et des témoins.

15 Donc, si vous avez des doutes, des questions, concernant les mesures de protection  
16 passées, présentes et à venir, vous devez parler à l'Unité des victimes et des témoins  
17 de ces préoccupations. Ce n'est pas aux juges de cette Chambre de décider de tout  
18 cela, à moins qu'une des parties ou à moins que l'Unité des victimes et des témoins  
19 ne demande l'opinion de la Chambre à ce propos, mais ce n'est pas courant.

20 En effet, c'est une tâche qui incombe plus précisément à un organe neutre de la  
21 Cour, et cet organe neutre, c'est l'Unité des victimes et des témoins.

22 La Chambre, elle, est en charge des mesures de protection accordées en audience ou  
23 des mesures que l'on appelle spéciales. Lorsqu'on a un témoin vulnérable, par  
24 exemple, qui a besoin de... d'un soutien psychologique au cours de sa déposition ou  
25 ce type de mesures spéciales.

26 De toute façon, la Chambre va demander à l'Unité des victimes et des témoins de lui  
27 envoyer une évaluation plus précise et plus détaillée de votre... vos questions de  
28 sécurité, après vous avoir interviewé pour une deuxième fois. En effet, le rapport

1 que nous avons reçu de l'Unité des victimes et des témoins ne recommande que la  
2 mise en place de mesures de protection en audience, en tout cas, pour les... pour les  
3 jours à venir. Donc, elle ne demande que pseudonyme et déformation des traits du  
4 visage et de la voix.

5 Nous pouvons passer à huis clos aussi souvent que possible. C'est possible, nous  
6 pouvons le faire, mais sachez, Monsieur le témoin, que le principe de cette Cour,  
7 c'est le... la publicité des débats. Ce qui ne signifie pas que l'on va vous identifier,  
8 mais, d'après nos règles, nous devons rester en audience publique le plus longtemps  
9 possible.

10 Laissez-moi vous expliquer : ce qui est dit dans ce prétoire, avant d'être diffusé à  
11 l'extérieur, est retardé d'une... pour tout ce... pour tout ce qui est dit, il y a un retard  
12 d'une demi-heure avant qu'il soit diffusé. Donc, si, par hasard et par erreur, vous  
13 laissez échapper une... une information qui pourrait vous identifier, la Chambre  
14 demande qu'il y ait expurgation, donc que l'on annule le passage — le passage  
15 audio, le passage vidéo et le passage écrit. Tout est... Tout est annulé.

16 Donc, normalement, nous aimerions commencer votre déposition, mais sachez que  
17 la Chambre fera très attention. Si la Chambre se rend compte qu'il est absolument  
18 impossible de recueillir votre déposition dans le cadre d'une audience publique, du  
19 fait même de la nature de cette déposition, la Chambre peut revenir sur sa décision  
20 portant sur les mesures de protection et, si nécessaire, peut vous accorder un  
21 véritable huis clos total.

22 Pouvons-nous essayer, déjà, de vous interroger en audience publique ? La Défense  
23 fera très attention dans les questions qu'elle vous pose, afin de... d'éviter que votre  
24 identité ne soit dévoilée.

25 LE TÉMOIN : Bon, de toute façon, comme vous l'avez dit, bon, je pense que vous  
26 avez pris les mesures qui s'imposent, mais l'essentiel pour moi, c'était de dire ça  
27 devant la Cour. Et je pense que le Greffe a noté que j'ai demandé à ce que ma  
28 protection soit faite d'une manière qui ne permettrait pas un certain... une certaine

1 fuite d'information de nature à causer, peut-être, des problèmes sur moi ou sur tous  
2 ceux qui sont proches de moi.

3 Et aussi, quand je parlais de mesures de protection, après... après donc, si... au plan  
4 professionnel ou au plan...

5 L'essentiel, c'est un devoir pour moi de le dire avant, de vous le dire... Je l'aurais dit  
6 s'il arrivait quelque chose, je sais que j'ai dit quelque chose. Et je le dis devant la  
7 Cour.

8 Bon, comme vous estimez que vous avez pris toutes les précautions, on y va, mais  
9 moi, je dis ma conviction reste certaine que je vais (*phon.*) une séance à huis clos total.

10 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, la  
11 Chambre a une autre recommandation à faire.

12 Vous voyez que nous parlons différentes langues, et pour cette raison, nous avons  
13 des interprètes et nous avons aussi des sténotypistes. Pour leur permettre de faire  
14 leur travail, il est important que vous parliez lentement, plus lentement que  
15 d'habitude...

16 LE TÉMOIN : O.K.

17 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : ... Comme je le fais.

18 LE TÉMOIN : O.K.

19 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, il est  
20 également important qu'après qu'on vous ait posé une question, vous attendiez  
21 cinq secondes avant de fournir votre réponse, pour que les interprètes puissent  
22 terminer l'interprétation de la question.

23 Nous appelons cela la règle d'or des cinq secondes. C'est vraiment important. C'est  
24 vraiment important que toutes les parties et participants respectent cette règle  
25 fondamentale, y compris la Chambre. Vous aurez tendance à accélérer, à oublier  
26 cette règle des cinq secondes, et dans ce cas-là, il faudra que je vous interrompe et  
27 que je vous demande de ralentir. Ne... N'en soyez pas offensé, c'est simplement pour  
28 des raisons d'ordre pratique.

1 Est-ce que vous comprenez bien cela, Monsieur ?

2 LE TÉMOIN : Oui, oui, je comprends. Je vais essayer de faire un effort, pour y aller  
3 lentement, afin de permettre à tout le monde d'avoir le fond de ce que je vais dire.

4 Une autre chose, s'il vous plaît.

5 *(Discussion entre les juges sur le siège)*

6 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Oui, Monsieur le témoin.

7 LE TÉMOIN : Oui, je disais... Oui, je disais que je ne sais pas si le Greffe peut me  
8 donner... Est-ce que je peux utiliser un papier pour noter ?

9 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bien entendu. Bien entendu.

10 LE TÉMOIN : O.K.

11 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Huissier d'audience, s'il vous  
12 plaît.

13 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

14 LE TÉMOIN : Merci.

15 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vais donner la parole à  
16 M<sup>e</sup> Kilolo, et je vais rappeler à M<sup>e</sup> Kilolo les préoccupations qui ont été exprimées par  
17 le témoin.

18 Nous allons commencer à huis clos partiel, et puis, on verra ensuite ce qu'on peut  
19 faire en audience publique.

20 Monsieur le témoin, lorsque vous avez cette lumière rouge en face de vous... Est-ce  
21 que vous voyez la lumière rouge ? Pas la lumière rouge du micro, l'autre petite  
22 lumière rouge ?

23 LE TÉMOIN : Oui, je vois.

24 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Eh bien, cette petite lumière  
25 rouge signifie « faites attention, faites attention ». Lorsque nous serons à huis clos  
26 partiel, la lumière deviendra verte pour que vous sachiez.

27 Donc, nous sommes maintenant en audience publique, mais je suis certaine que  
28 M<sup>e</sup> Kilolo va maintenant demander un huis clos partiel.

1 Greffier d'audience, est-ce que nous pouvons passer à huis clos partiel ?

2 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 38*)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 14 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 15 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 16 expurgée – Audience à huis clos partiel.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 17 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 18 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 19 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 20 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 21 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 22 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 23 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 24 expurgée – Audience à huis clos partiel.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 25 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 26 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 27 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 28 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 29 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 30 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 31 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 32 expurgée – Audience à huis clos partiel.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 33 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 34 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 35 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 36 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 37 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 38 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 39 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 40 expurgée – Audience à huis clos partiel.



1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 *(Passage en audience publique à 10 h 59)*

4 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame  
5 le juge.

6 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, nous  
7 allons faire la pause d'une demi-heure. Vous pourrez un peu vous reposer.

8 Je pense que les... l'agent chargé de la sécurité au sein de l'Unité des victimes et des  
9 témoins veut vous parler.

10 Il est maintenant 11 h, et nous reprendrons à 11 h 30.

11 Je vais demander à M<sup>me</sup> le greffier de passer à huis clos, afin que vous puissiez sortir  
12 de ce prétoire.

13 Et nous allons suspendre la séance, et nous reprendrons à 11 h 30.

14 *(Passage en audience à huis clos à 11 h 00)*

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 *(L'audience, suspendue à 11 h 01, est reprise à huis clos à 11 h 34)*

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 *(Passage en audience publique à 11 h 35)*

27 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame  
28 le juge.

1 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Rebonjour, Monsieur le  
2 témoin.

3 LE TÉMOIN : Bonjour. Merci.

4 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Êtes-vous prêt à reprendre  
5 votre déposition ?

6 LE TÉMOIN : Oui, je suis prêt.

7 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : J'ai remarqué que nous avons  
8 passé la première séance de cette matinée à huis clos partiel. J'ai une question, donc,  
9 pour Maître Kilolo : pouvons-nous, peut-être, nous arranger avec le témoin pour  
10 trouver des codes, afin d'au moins essayer que... de... afin d'essayer qu'il puisse  
11 témoigner en audience publique, au moins pour la deuxième séance de cette  
12 matinée. Pouvons-nous avoir des codes ?

13 M<sup>e</sup> KILOLO : Oui, Madame la Présidente, on pourrait essayer. Je vais, sans doute, lui  
14 poser encore un certain nombre de questions à huis clos partiel ; et à partir de là, on  
15 voit comment nous pouvons...

16 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Veuillez passer, s'il vous plaît,  
17 à huis clos partiel, Madame le greffier.

18 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 37)*

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 43 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 44 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 45 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 46 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 47 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 48 expurgée – Audience à huis clos partiel.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 49 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 50 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 51 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 52 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 53 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 54 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 55 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 56 expurgée – Audience à huis clos partiel.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 57 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 58 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 59 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 60 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 61 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 *(Passage en audience publique à 12 h 32)*

6 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Maître  
7 Kilolo. Donc, l'interrogatoire de la Défense est terminé — l'interrogatoire  
8 du témoin D04-0055.

9 Je vais maintenant donner la parole à M<sup>e</sup> Badibanga ; donc, tenant compte des  
10 préoccupations qui ont été exprimées à plusieurs reprises par le témoin, je vous  
11 demanderais, Maître Badibanga, si vous pensez pouvoir conduire votre  
12 interrogatoire en audience publique ; peut-on poursuivre, d'après vous, en audience  
13 publique ou pensez-vous que le témoignage et la déposition sera plus fluide si nous  
14 passons... si nous restons tout simplement à huis clos partiel ?

15 M. BADIBANGA : Je vous remercie, Madame le Président, Honorables Juges.

16 Je pense que depuis maintenant presque 2 ans, nous avons fait cet exercice de, à la  
17 fois interroger plus d'une cinquantaine de témoins, pour certaines parties en  
18 audience privée, pour d'autres en audience publique, et je pense que nous allons  
19 pouvoir, avec le témoin, respecter le même... le même fonctionnement.

20 Donc, je vais effectivement commencer en audience publique, chaque fois que cela  
21 sera nécessaire, comme nous le faisons depuis novembre 2010, eh bien, nous... nous  
22 partirons en... en audience à huis clos, mais je pense que nous pouvons tout à fait  
23 faire l'exercice suivant la procédure.

24 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bien. Essayons. Mais il  
25 convient sans doute de mettre en place des codes pour toutes les personnes qui ont  
26 été mentionnées à de nombreuses reprises afin d'éviter que cela mène à une  
27 identification. Et donc, je vais demander à M<sup>me</sup> le greffier de passer en... à huis clos  
28 partiel, dans ce but.

- 1 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 35)*
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (Expurgée)
- 28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (*Passage en audience publique à 12 h 38*)

11 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à nouveau en audience  
12 publique, Mesdames les juges.

13 M. BADIBANGA :

14 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez nous dire à quand remonte votre  
15 premier contact avec la Défense de Jean-Pierre Bemba ?

16 R. Je ne sais pas vous donner la date exacte, mais le contact, c'est juste après, quand  
17 je vous ai contacté, c'est-à-dire, c'est en ce moment-là qui... la Défense voulait me  
18 parler. Je vous ai envoyé mes mails, vous vous rappelez d'un mail que je vous ai  
19 envoyé quand je vous ai dit : « Voilà on cherche à me contacter », c'était à propos  
20 donc... je me rappelle, c'était quelque temps avant même que M<sup>e</sup> Nkwebe décède,  
21 parce que c'est lui qui a pris contact avec moi, et il est mentionné même dans le mail  
22 que je vous ai envoyé.

23 Q. Ce premier contact que vous avez eu avec l'équipe de la Défense de M. Bemba,  
24 était-« elle » avec l'un des membres de la Défense qui est actuellement présent dans  
25 la salle ?

26 R. Oui. C'était avec son collaborateur Jean... Jean... Jean-Jacques... c'est le contact  
27 qu'on a eu avec M<sup>e</sup> Nkwebe (Expurgé).

28 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier, passez à



1 huis clos partiel, s'il vous plaît, rapidement.

2 (*Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 40*)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 66 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 67 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 68 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 69 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 70 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 71 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 72 expurgée – Audience à huis clos partiel.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 73 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 74 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 75 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 76 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 77 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 78 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 79 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 80 expurgée – Audience à huis clos partiel.



1 *(Passage en audience publique à 13 h 28)*

2 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes audience publique, Madame le  
3 Président.

4 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, je suis  
5 vraiment désolée de vous interrompre, mais comme M<sup>e</sup> Badibanga l'a dit, nous  
6 avons des problèmes techniques, on ne peut pas allonger nos... notre audience.

7 M<sup>e</sup> Badibanga, demain, vous reposera la même question, et vous aurez, demain  
8 matin, assez de temps pour donner une réponse.

9 J'aimerais remercier l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes,  
10 l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba.

11 Je souhaiterais remercier nos sténotypistes et nos interprètes.

12 Merci beaucoup, Monsieur le témoin, nous allons lever la séance pour aujourd'hui et  
13 reprendre demain, à 9 h.

14 Madame le greffier d'audience, est-ce qu'on peut passer à huis clos pour que le  
15 témoin puisse quitter la salle d'audience ?

16 Entre-temps, nous levons cette séance, nous reprendrons demain matin.

17 *(Passage en audience à huis clos à 13 h 29)*

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 *(L'audience est levée à 13 h 30)*